



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 août 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 03
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-177

CONFÉRENCE
INTERCOMMUNALE DU
LOGEMENT (CIL)

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE
SUPPLÉANT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 28 juillet 2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 5 août 2026.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi
quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal de
la commune du Port, après convocation légale, s'est
réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier
Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck
Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard
Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M.
Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème}
adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue
10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M.
Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy,
Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M.
Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, Mme
Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan
Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme
Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par
Mme Annick Le Toullec, Mme Romina Woadally par Mme
Léanna Naboth, M. Didier Amachalla par M. Jean-Claude
Adois.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Barbara Saminadin, M. Jean-Yves
Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle
Thomas.

.....
.....



LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2026-177

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier du Territoire de l'Ouest (TO) du 6 juillet 2026 sollicitant la désignation d'un membre suppléant ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner un membre suppléant au Maire, membre de droit, au sein de la Conférence Intercommunale du logement du Territoire de l'Ouest ;

Après appel à candidatures,

Liste de la majorité :

Suppléant

Mme Jasmine Béton

Aucune autre candidature n'est présentée.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de désigner Mme Jasmine Béton, membre suppléant au Maire, membre de droit, appelé à siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement du Territoire de l'Ouest pour la période 2026-2032 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE



[Signature]
Olivier HOARAU

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la désignation d'un membre suppléant au Maire, membre de droit, appelé à siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du Territoire de l'Ouest pour la période 2026-2032.

Créée en application de l'article 97 de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, la Conférence Intercommunale du Logement est une instance partenariale de pilotage chargée de définir les orientations en matière d'attribution des logements sociaux sur le territoire intercommunal, dans le respect des objectifs de mixité sociale et des priorités locales.

La CIL du Territoire de l'Ouest est composée de trois collèges regroupant les collectivités territoriales, les professionnels du secteur locatif social ainsi que les représentants des usagers et des associations intervenant auprès des personnes défavorisées ou des locataires. Les maires des communes membres du Territoire de l'Ouest sont membres de droit de cette instance.

Par courrier en date du 6 juillet 2026, le Territoire de l'Ouest a sollicité la Commune du Port afin qu'elle procède à la désignation d'un membre suppléant au sein de la Conférence Intercommunale du Logement, dans le cadre du renouvellement de sa composition pour la période 2026-2032.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de procéder à la désignation d'un membre suppléant au Maire, membre de droit, appelé à siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement du Territoire de l'Ouest pour la période 2026-2032,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.